



Intervention CGT

Comité Social Territorial du 11 septembre 2026

D01 - Direction Générale des Services Urbains et Patrimoine : Création d'une direction « Mission tramway T3 » dans le cadre de la réalisation de la 3ème ligne de tramway de Dijon métropole

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du CST,

Nous voulons d'abord être très clairs : **la CGT n'a pas à se prononcer ici sur l'opportunité de créer une troisième ligne de tramway.** Ce n'est pas l'objet de notre mandat au CST.

Notre rôle est de nous prononcer sur **l'organisation des services, les créations de postes et leurs conséquences sur les agents et agentes et les conditions de travail.**

Et à ce titre, le dossier qui nous est présenté soulève plusieurs inquiétudes.

Tout d'abord, cette organisation s'inscrit pleinement, selon nous, dans les conséquences de la **loi Dussopt de transformation de la fonction publique de 2019**, que la CGT avait combattue et continue de dénoncer : développement du recours aux contractuel.les, notamment aux contrats de projet, flexibilisation de l'organisation et affaiblissement du rôle des organisations syndicales dans le suivi des situations individuelles et des réorganisations.

Ici, on nous propose la création de **8 postes**, dont un poste de directeur adjoint à 50 % en contrat de projet, avec la possibilité de créer encore d'autres postes à l'avenir.

Nous ne sommes évidemment pas opposés à la création d'emplois lorsque les besoins sont réels. Mais plusieurs questions restent sans réponse.

Quel sera le coût total de ces créations de postes pour la collectivité ? Quels arbitrages RH seront faits au niveau de nos collectivités pour financer ces nouveaux emplois ?

Est-ce que cela signifie que certaines directions ne recruteront pas ? Que certains postes seront supprimés ou non remplacés ? Que certaines missions seront « dépriorisées » ? **200 millions d'euros d'investissement doivent aussi produire des emplois publics et des conditions de travail dignes.**

Lors de la présentation du dossier, on a nous parlé d'une équipe resserrée qui fonctionnera en « **mode commando** ». La CGT demande que l'on soit particulièrement vigilant sur ces termes. En « mode commando », ce sont potentiellement des objectifs très élevés, des délais contraints et une forte pression sur les agents et agentes. **Nous refusons que la réussite du projet repose sur l'épuisement des collègues.** Il faut donc intégrer dès maintenant la question des **risques psychosociaux, de la charge de travail et de la priorisation des missions.**

Nous demandons également des garanties sur les **mobilités internes** : est-ce que les postes seront mis au mobiflash ?

Enfin, nous souhaitons évoquer les conditions d'installation au **Quai 64**. Le dossier prévoit un aménagement spécifique pour accueillir cette équipe, mais **les organisations syndicales n'ont pas été associées à la présentation de ces conditions d'installation**. Nous demandons donc que ce sujet soit présenté dans les instances compétentes, notamment à la **F3SCT**, avec une véritable analyse des conditions de travail.

Plus largement, nous sommes également interpellés par la question du **dialogue social**. Si une partie des agents et agentes est déjà recrutée et en activité avant même que le CST ait rendu son avis, cela pose nécessairement la question de la place donnée à la consultation des représentants du personnel. Pour la CGT, le dialogue social ne doit pas intervenir une fois que les décisions sont déjà prises et mises en œuvre.

En l'état, ce projet n'apporte pas suffisamment de garanties sur les mobilités internes, la sécurisation des parcours professionnels, le devenir des agent.es après 2030, la limitation du recours aux contrats de projet, la charge de travail, les risques psychosociaux et l'impact de cette nouvelle organisation sur les autres services.

Pour toutes ces raisons, la CGT votera contre ce mode d'organisation.